

Ingénieur *naturellement.*

# Ingénieurs et Techniciens en Sciences de la Terre et de l'Environnement par la voie de l'alternance

| Environnement | Matériaux | Géotechnique

**2017 - 2018**

[www.unilasalle.fr](http://www.unilasalle.fr)

\* L'essentiel est déjà en vous.



# Pourquoi recruter un alternant ?

**Pour les entreprises, l'alternance est un investissement pour l'avenir et une réponse à des besoins RH à court terme et long terme**

L'étudiant-salarié, après une période de formation, est rapidement productif dans l'entreprise. Il est un futur collaborateur formé à la culture et aux méthodes de travail de l'entreprise. Il permet à l'employeur de recruter, en fin d'apprentissage, un salarié dont il connaît la qualité. Des aides à l'embauche sont possibles selon les contrats : prime à l'apprentissage, exonérations de cotisations sociales, crédits d'impôts, etc.

**Pour les jeunes élèves, l'alternance est un atout pour leur avenir professionnel**

Le parcours construit par UniLaSalle permet d'acquérir les fondamentaux théoriques et appliqués du métier. La formation pratique en entreprise permet un apport de conseils, une confrontation de la théorie à la réalité et de bénéficier d'un accompagnement par des professionnels aguerris. Ainsi cette formation offre la possibilité de justifier d'une expérience professionnelle dès la fin de ses études et de maximiser ses chances de trouver un emploi de statut ingénieur/technicien.

**La formation par la voie de l'alternance renforce les liens entre les entreprises partenaires et UniLaSalle**

Un tuteur enseignant-chercheur fait le lien scientifique, pédagogique et technique entre l'alternant et le maître d'alternance. Les contenus de formation sont régulièrement adaptés en fonction des besoins des entreprises et des évolutions des métiers. Des projets de formations continues, contrats de recherche, études-conseils..., peuvent naître des relations engagées.

Plus d'infos sur les formations

www.unilasalle.fr



## L'alternance dans nos formations en 6 questions

### 1 Quel est le statut et le salaire d'un alternant ?

L'alternant est un jeune salarié en formation, c'est-à-dire qu'il combine les droits du salarié et les droits de l'étudiant. Sa rémunération varie entre 25% et 78% du SMIC, en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le cycle de formation d'ingénieur en apprentissage. Elle est au minimum de l'ordre de 80% du SMIC pour les techniciens en contrat de professionnalisation.

et des postes en relation directe avec le diplôme préparé et la formation dispensée par UniLaSalle ;  
• verse à l'alternant un salaire et respecte la réglementation du travail applicable aux alternants ;  
• participe à l'ensemble des relations académiques organisées par l'Institut : réunions, formations, visites du tuteur.

### 2 Combien de temps dure l'alternance ?

La durée de l'apprentissage est généralement de 3 ans, exceptionnellement de 2 ans pour les ingénieurs. La durée de la professionnalisation est d'1 an pour les techniciens, elle est appliquée sur la dernière année du cursus de 3 ans.

### 3 Comment l'alternance est-elle organisée ?

À UniLaSalle, l'alternant suit une formation partagée entre l'acquisition des savoirs académiques de l'ingénieur et les enseignements liés à la pratique professionnelle. Dans l'entreprise, l'alternant est accompagné par un professionnel, appelé maître d'alternance, qui encadre sa formation et assure la liaison avec l'Institut. Pour les apprentis ingénieurs, une mobilité internationale obligatoire de 8 semaines a lieu en filiale ou dans une entreprise tiers en fin de 1<sup>re</sup> année.

### 4 Quels sont les engagements de l'employeur qui embauche un alternant ?

Lors de l'alternance, l'employeur :  
• assure la formation pratique de l'alternant en lui confiant des tâches

### 5 Quels sont les coûts et les modalités de financement ?

Pour les ingénieurs, l'employeur s'engage à contribuer au développement de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage, et au fonctionnement de la section accueillant les apprentis confiés à UniLaSalle par le versement d'une contribution annuelle à hauteur de 8000 euros, imputable en partie ou en totalité sur la Taxe d'Apprentissage. Pour les techniciens, l'employeur s'engage à prendre en charge les dépenses de formation liées au contrat de professionnalisation par le versement d'une contribution annuelle à hauteur de 8000 euros, imputable en partie ou en totalité sur les fonds de la formation professionnelle.

### 6 Quelles démarches pédagogiques sont appliquées lors des formations en alternance ?

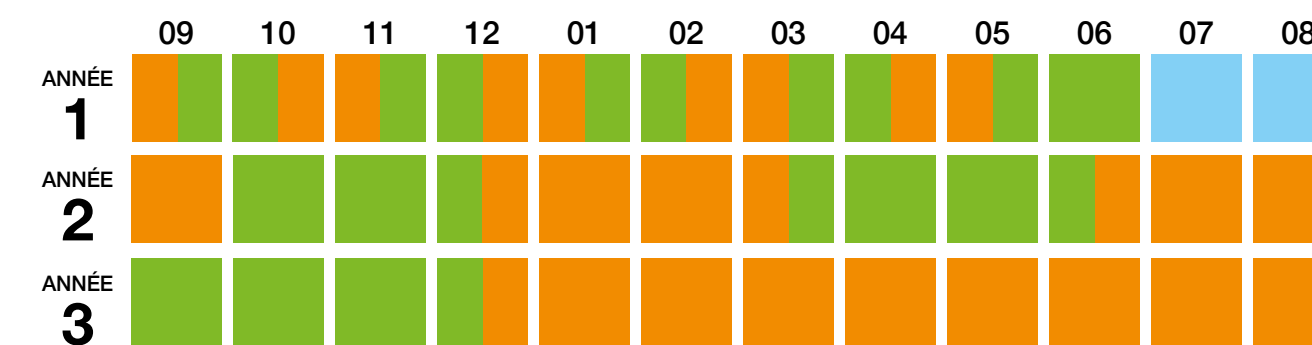
La pédagogie repose largement sur un référentiel de compétences qui sert à définir les contenus d'enseignement, les compétences qui seront développées, et les activités qui doivent être accomplies en entreprise. Les méthodes d'apprentissage sont basées sur une démarche largement inductive laissant une place importante au vécu en entreprise, à l'approche par projet et à l'apprentissage par problème.

## Ingénieur

La formation d'ingénieur en Sciences de la Terre et de l'Environnement d'UniLaSalle a pour vocation première d'apporter aux jeunes une formation de qualité en parfaite adéquation aux besoins du marché.



**3 ans**  
par la voie  
de l'apprentissage



### Les secteurs

Cette formation vise principalement les secteurs suivants :  
- Géotechnique et risques naturels  
- Gestion des ressources en eau  
- Gestion du stockage des déchets  
- Conception et suivi des travaux pour l'implantation d'ouvrage d'art  
- Exploration et extraction des ressources minérales

**Les fonctions occupées** par les ingénieurs sont variées : géologue, géophysicien, hydrogéologue, géomaticien, chargé de recherche, chargé d'études, ingénieur suivi de production, responsable des travaux, chargé d'affaires, géologue foncier, ingénieur QHSE...

**Le rythme de l'alternance** varie progressivement pour permettre la prise de responsabilité liée à des missions plus complexes par l'apprenti. Ainsi, il est de 1 mois / 1 mois en première année, de 2,5 mois / 2,5 mois en deuxième année et de 3 mois en école / 6 à 8 mois en entreprise en 3<sup>e</sup> année. Des sessions de formation à distance complètent ce dispositif. Une période à l'international est intégrée à la formation.

École

Entreprise

Mission à l'International

	INGÉNIEUR	TECHNICIEN
Type de contrat	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Durée du contrat	3 ans exceptionnellement 2 ans	1 an
Durée de la formation	1800 heures réparties sur 3 ans	352 heures réparties sur 1 an
Répartition du temps entreprise/école	60/40	70/30
Effectif de la promotion	15	10 à 15
Parcours d'approfondissement	- Géotechnique et risques naturels - Hydrogéologie et risques industriels - Mines et carrières	Généraliste

## ILS FONT CONFIANCE À UNILASALLE

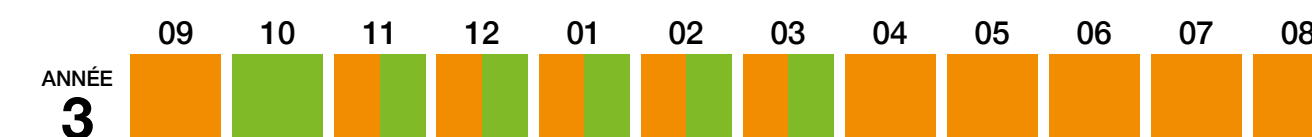
ANTÉAGROUP • ARCADIS • ATDX • BRGM • CALLIGÉE • CARRIÈRES DU BOULONNAIS • CEA • EDF • EQIOM GRANULATS • EUROVIA • FONDASOL • FONDOUEST • FORALOC • GÉOSLAB • GEOXYZ • GINGER CEBTP • GRS VALTECH • G-TEC • HYDROGÉOTECHNIQUE • IMÉRY'S • INNOGÉO • LAFARGE GRANULATS • LHOTELLIER-IKOS • RAZEL-BEC • SAINT GOBAIN • SEMOFI • SNCF • SONDALP • SUEZ • TOTAL • VALERIAN S.A....

## Technicien

La formation de Technicien supérieur professionnel en Géologie a pour objectif de former des techniciens et agents de maîtrise reconnus et appréciés par le monde professionnel dans le domaine des Sciences de la Terre et de l'Environnement.



**1 an**  
en contrat de  
professionnalisation  
après 2 années  
d'enseignement  
supérieur en  
Géosciences



### Les secteurs

Cette formation vise essentiellement trois secteurs industriels :  
- l'aménagement et l'environnement (75% des embauches sur les 3 dernières années)  
- les ressources minérales et énergétiques (20% des embauches sur les 3 dernières années)  
- les services (géophysique, géomatique...) (5% des embauches sur les 3 dernières années)

**Les fonctions occupées** sont très variées selon les domaines : Technicien de laboratoire géotechnique, responsable de carrière de granulats, conducteur de travaux et technicien de suivi en chantier de sites et sols pollués, assistant géologue ou hydrogéologue, technicien en management des données ou en géomatique...

**Le rythme de l'alternance** varie au cours de 4 périodes distinctes : 1 mois en entreprise dès le début du contrat, 1 mois de cours, une période d'alternance 1 semaine de cours / 2 semaines en entreprise, puis enfin une période de 5 mois à temps plein entreprise.

École

Entreprise



# Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, 2 contrats en alternance

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont 2 contrats d'alternance, c'est à dire que le travail de l'alternant se partage entre l'entreprise, qui est l'employeur, et l'établissement de formation. C'est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI). Il est signé par l'élève présélectionné et par l'employeur. Il devient alors un salarié de l'entreprise au même titre que les autres salariés, avec les mêmes droits et les mêmes obligations.



## Comment recruter un alternant ?

Afin de maximiser ses chances de recruter un alternant, il est souhaitable de se référer au planning de recrutement suivant :

Transmission d'une offre d'apprentissage	Mise en relation avec les candidats	Date optimale de démarrage des contrats
De janvier à septembre	De février à septembre	À partir de septembre

### Proposer une offre d'alternance détaillée

Description succincte de l'entreprise et de son service d'accueil.  
Définition complète et évolutive des missions qui seront confiées à l'apprenti pendant la durée du contrat.  
Définition précise du profil recherché, formation, qualités ou exigences particulières attendues de l'apprenti afin qu'il remplisse les conditions et s'intègre au mieux dans le poste proposé.

### Rencontrer les élèves candidats à l'apprentissage

Les entreprises peuvent proposer les postes à pourvoir et les rencontrer directement à UniLaSalle.  
Après validation de l'adéquation entre le profil académique du futur alternant et le contenu des missions confiées par l'entreprise, UniLaSalle prend en charge l'ensemble du dossier administratif et financier.

## UniLaSalle est habilité à délivrer :

Le titre d'ingénieur en Sciences de la Terre et Environnement en contrat d'apprentissage



Le titre de Technicien en géologie en contrat de professionnalisation



## UniLaSalle en bref

L'Institut Polytechnique UniLaSalle est une école d'ingénieurs post-bac qui propose, à ses 2500 élèves répartis sur les sites de Beauvais et de Rouen, trois formations d'ingénieurs : Agronomie et Agro-industries, Alimentation & Santé, Sciences de la Terre & Environnement, une formation de technicien supérieur professionnel en Géologie et 2 masters. Ses domaines de compétences en recherche sont les agro-ressources, les sciences agronomiques et animales, les sciences et techniques agro-industrielles, l'agroalimentaire et la nutrition, les géosciences et l'environnement. UniLaSalle est membre du réseau mondial des 75 universités La Salle.



★ L'essentiel est déjà en vous.



## Contacts

👤 **Sébastien LAURENT-CHARVET**  
Responsable des formations par apprentissage - Campus Beauvais

T. + 33 (0)3 44 06 89 95  
F. + 33 (0)3 44 06 25 26

@ sebastien.laurent-charvet@unilasalle.fr

📍 **UniLaSalle - Campus de Beauvais**  
19, rue Pierre Waguet - BP 30313  
60026 Beauvais Cedex

www.unilasalle.fr

## Suivez-nous !



Découvrez l'école en vidéo.

